

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa réunion du 26 février 2010, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier pour 2009, présenté dans le 102^e rapport de gestion et destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé ses rapports sur les comptes de la maison mère et les comptes consolidés le 26 février 2010, et le Conseil fédéral a approuvé le Rapport financier le 12 mars 2010.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le Rapport financier pour 2009;
2. de répartir le bénéfice de l'exercice, soit 9 955 002 810 francs, comme suit:

Affectation du bénéfice En millions de francs	2009
Bénéfice de l'exercice (bénéfice porté au bilan selon l'art. 36 LBN)	9 955,0
Attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-3 054,9
Bénéfice annuel distribuable	6 900,1
Attribution à la réserve pour distributions futures	-4 398,6
Bénéfice à distribuer – Montant total	2 501,5
Versement d'un dividende de 6%	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons ¹	-2 500,0
Solde après affectation du bénéfice	-

1 Convention du 14 mars 2008 entre le DFF et la BNS concernant la distribution des bénéfices.

3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Madame Monika Bütler, professeur d'économie à l'Université de Saint-Gall, membre du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2008–2012;
5. d'élire en tant qu'organe de révision pour la période administrative 2010–2011: PricewaterhouseCoopers SA, Zurich.